

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 24 Juillet 2009

Absents - Procurations :

A. Roset pour B. Vougnon

C. Crance pour C. Henriet

C. Gayet pour J. Gayet.

Absent : Michel Hummel.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Maujean.

1. Informations diverses

→ La dernière analyse d'eau a révélé une qualité d'eau tout à fait conforme pour le site de Chaucenne
Par contre, le rendement est faible et semble révéler qu'il y aurait une fuite dans le réseau. En effet nous sommes passés d'un rendement de 70 % et à un rendement de 40 %. Il conviendra de faire une étude afin de trouver l'origine de cette baisse de rendement.

→ Le conseil d'école a eu lieu le 16 juin. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine sont les suivants :

- 15 enfants en petite section
- 13 enfants en moyenne section
- 27 enfants en grande section

Une demande pour la présence de deux ATSEM sur toute les matinées a été réitérée.

→ Une subvention complémentaire pour le transport des eaux usées de la rhizosphère a été notifiée par le conseil général et elle s'élève à 18.583 euros

→ La commission de sécurité a réalisé une visite du bâtiment du centre de vie le 15 juin. Elle a constaté que la prescriptions précédentes avaient été prises en compte. Il convient, par contre, de penser à toujours laisser libres de tout obstacle les points de sortie.

→ Les travaux de finition du chantier LGV débiteront le 21 septembre pour se terminer le 14 mai 2010. Des nuisances sonores relativement importantes sont à prévoir. Un document précisant l'ampleur de ces nuisances selon les travaux réalisés peut être consulté en mairie.

→ Suite à l'affaiblissement de poutres du centre de vie, la SARL Chaillet a réalisé un devis pour leur consolidation. Celui ci d'élève à 2.966,62 euros. Le maire contactera prochainement l'entreprise afin d'obtenir des précisions quand à la nature des travaux.

→ La prochaine réunion de la SICA aura lieu le 30 juillet

- Suite au vol de l'alambic du village, l'assurance l'a évalué à 25.000 euros. Un pourcentage de vétusté de 40% sera appliqué si la mairie ne souhaite pas en racheter, contre 15% dans le cas contraire. Une discussion entre les personnes concernées aura lieu prochainement afin de définir la meilleure solution.
- Concernant l'affouage en 2009, il convient de s'interroger sur les coupes à effectuer. En effet, trois parcelles peuvent être coupées mais le marché du bois étant très déprimé (50% de baisse en 1 an), il convient de s'interroger sur la pertinence de cette coupe. En effet, une attente permettrait de ne pas « brader » les ventes de bois.

2. Délibérations

- Affouage. Au vu des éléments précédents, il est décidé de réaliser les coupes d'entretien des parcelles 3 et 21 et de ne rien faire pour la parcelle 5. Cf Annexe 1
Vote pour à l'unanimité
- Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la CAGB. Cette dernière prévoit que la commune réalise la mise à jour des données concernant la ramassage des ordures ménagères sur la commune. En contrepartie, la CAGB reverse à la commune 0,5 euros par habitant.
Vote pour à l'unanimité
- Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à transférer 800 euros du compte « dépenses imprévues » au compte « frais financiers, - intérêts d'emprunts ».
Vote pour à l'unanimité
- Deux logements loués par la municipalité ont fait l'objet d'un état des lieux de sortie.
 - Premier appartement aucun problème noté sur l'état des lieux. Le maire propose le remboursement de la caution
 - Deuxième appartement l'état des lieux révèle des défauts d'entretien. Le maire propose une retenue de 100 euros.***Vote pour à l'unanimité***
- Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le conseil général. Cette convention gratuite pour la municipalité permet d'accéder à la base de données « orthophotoplan » concernant les données topographiques de la commune.
Vote pour à l'unanimité
- Un problème subsiste au niveau d'hydrant proche du centre de vie. En effet, la purge ne se fait pas complètement. Par conséquent, de l'eau reste au niveau de la borne à incendie et risque de causer des dégâts en cas de gel. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander au conseil général un report au 1^{er} décembre 2010 de la date limite de remise du document de fin de travaux.. En effet ce document conditionne le versement du complément de la subvention du conseil

général. Ce délai supplémentaire devrait permettre de résoudre ce problème de sortie de purge de l'hydrant.

Vote pour à l'unanimité

- ➔ Mme Colette Henriet présente au conseil municipal une proposition d'équipement de jeux pour la cours de l'école. Ce produit vaut 7.135 euros. Après discussion le conseil municipal vote l'achat de cet équipement. L'installation sera faite par des personnes volontaires dans le village

Vote pour à l'unanimité

- ➔ Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser a signer le contrat de travail CAE de mlle Camille Guyot en tant qu'assistante à la halte garderie. Ce contrat renouvelable prévoit une durée de travail de 27 h hebdomadaires sur 6 mois. Par ailleurs, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser a signer le renouvellement du contrat de travail de Mme Ciel de Saint Ferriera. Ce renouvellement prévoit une augmentation du temps de travail ainsi qu'une augmentation de salaire au 1^{er} janvier 2010. La rémunération sera faite au niveau de l'indice 443.

Vote pour à l'unanimité

- ➔ La commission d'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre des travaux s'est réunie le pour l'ouverture des plis et le après étude des dossiers afin de choisir l'offre la plus avantageuse économiquement. Il s'agit de l'offre du cabinet BEREST.

Vote pour à l'unanimité

- ➔ La commission d'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation du toit de l'église s'est réunie le 22 juillet à pour l'ouverture des plis et le vendredi 24 juillet à 20 h 20 après étude des dossiers afin de choisir l'offre la plus avantageuse économiquement. Il s'agit de l'offre de Mr Jhemel ZIOUA.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant terminé, le maire clôt le conseil municipal à 23 h 30.